



Non respect du jugement concernant les appels téléphoniques

Par **Ka rine**, le **11/07/2019** à **21:50**

Bonjour

J ai une fille de 4ans et demi je vis en France sa maman suite à notre separa est repartie vivre en.belgique

Le jugement qui vient d etre rendu par le tribunal de bruxelles prevoit que la maman puisse appeler ma fille des qu elle passe une semaine chez moi et ce 2 x par semaine.

Les relations sont hautement conflictuelles et je souhaite passer ce peu de temps sans être dérangé par les coups de fil de la maman qui est très intrusive .et ma fille ne réclame absolument pas ces appels

Qu est ce que je risque à ne pas décrocher à ses appels?

Merci d avance

[quote]

[/quote]